RAPPORT N° 303

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 20)16
---	-----

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune d'Istres - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2019 - Tranche 2016

Direction de la Vie Locale Service des communes 04.13.31.39.54

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 22 octobre 2014, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2014/2019) avec la commune d'Istres pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 75.940.000 €HT pour une subvention totale de 30.0000.000 €

A ce titre, la première tranche de ce programme (2014) a fait l'objet d'une subvention de 300.000 € pour un programme de travaux de 800.000 €HT, lors de la Commission Permanente du 22 octobre 2014.

La seconde tranche du programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 4.271.510 € pour un programme de travaux de 10.241.455 € HT, lors de la Commission Permanente du 30 octobre 2015.

CONSISTANCE et FINANCEMENT du PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2016 envisagé par la commune d'Istres, qui présente des modifications de montants et d'échéancier, sans incidence financière sur l'économie générale du contrat :

1) Intégration de nouvelles opérations :

Pôle amélioration des équipements socio-culturels et bâtiments publics : Acquisition de locaux industriels ZI du Tubé, construction de nouveaux services techniques municipaux, réhabilitation des bâtiments communaux.

Pôle vidéoprotection et voirie : remise en état des voies internes des cimetières, aménagement d'aires de jeux et de plateaux sportifs de proximité,

Pôle petite enfance : rénovation des sols des groupes scolaires, réhabilitation du château de Couloumé.

2) Augmentation de coût :

Pôle équipements sportifs : Complexe sportif quartier Trigance, création d'une piscine extérieure,

Pôle vidéoprotection et voirie : Requalification du sens de circulation en centre-ville,

Pôle équipements en faveur de l'enfance : multi-accueil collectif

3) Diminution de coût

Pôle amélioration des équipements socio culturels : médiathèque ludothèque quartier Prépaou

Pôle vidéoprotection et voirie : travaux de voirie

Pôle aménagement des parcs et plages : Aménagement du parc de l'Olivier,

Requalification du centre-ville et équipement culturel

4) Modification d'échéancier

Pôle amélioration des équipements socio culturels : Foyer seniors Rassuen déplacé sur 2017 et 2018, médiathèque ludothèque Prépaou déplacée sur 2017 à 2019

Pôle vidéoprotection et voirie : Place des magnans déplacée sur 2017

Pôle aménagement des parcs et plages : Parc des salles déplacé sur 2017

Pôle équipements en faveur de l'enfance : Centre aéré mas de la tour déplacé sur 2017 et 2018, groupe scolaire Trigance rajout d'une tranche en 2019

Pôle aménagements nautiques : extension du port et capitainerie les Heures Claires rajout d'une tranche en 2019

Centre-ville et équipement culturel tranche 2016 supprimée.

Les opérations de la tranche 2016 sont les suivantes :

DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Complexe sportif quartier Trigance

Ce projet a pour vocation d'améliorer la qualité et la diversité des prestations sportives dans un périmètre à vocation sociale et bien desservi par les infrastructures routières.

Il repose sur la construction d'un équipement neuf abritant :

- un gymnase de 1345 m² qui servira à la pratique scolaire et associative avec des locaux pour le rangement du matériel et des tribunes amovibles pouvant accueillir 150 personnes,
- une salle indépendante de 510 m² dédiée à la pratique de la boxe équipée de deux rings, d'un espace d'entrainement et d'une salle de musculation, d'un bureau, d'un espace de vie et de locaux de rangement du matériel,
- une salle pour le tennis de table (608 m²) avec un local de rangement,
- des vestiaires et sanitaires hommes et femmes mutualisés pour les trois activités ainsi qu'un sanitaire pour PMR,
- un auditorium de 220 m² d'une capacité d'accueil de 200 personnes avec une entrée indépendante à la structure depuis l'accueil, comprenant des locaux techniques et administratifs, ainsi que des loges avec sanitaires,
- un accueil mutualisé de 100 m² pour l'ensemble du complexe et comprendra des locaux destinés à l'administration et aux services généraux, ainsi qu'un local technique,
- un local technique pour le tableau électrique, les commandes de chauffage, les systèmes de ventilation l'arrivée d'eau et la production d'eau chaude,
- des espaces extérieurs seront également aménagés avec un plateau sportif de 1350 m² destiné aux sports collectifs, un parc de stationnement de 150 places et des espaces verts.

Le montant total de ce programme, prévu de 2014 à 2019, s'élève à 12.444.730 €HT, dont 700.000 €HT pour la tranche 2016.

Le programme de développement des équipements sportifs pourrait bénéficier d'une subvention de 1.180.000 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence (ex SAN Ouest Provence) pour le complexe sportif de Trigance.

La subvention départementale pourrait s'élever à 6.202.410 €, dont 420.000 € pour la tranche 2016.

AMELIORATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS

1. Acquisition de locaux industriels zone du Tubé

La commune souhaite déplacer les services techniques municipaux afin d'améliorer les conditions de leur fonctionnement tout en conservant leur accessibilité et leur insertion dans un milieu industriel.

A cette fin, la commune va procéder à l'acquisition des anciens locaux de « l'équipe magazine » sur une surface de 20 000 m² en foncier et 4984 m² de bâti, situés sur la ZAC du Tubé nord, zone industrielle et commerciale en plein essor.

Le bien immobilier concerné par l'acquisition est situé sur les parcelles cadastrées K n°1147 et 1099. La parcelle K n° 1148 est cédée par le propriétaire à la commune à titre gratuit.

2. Construction des nouveaux services techniques municipaux

Après avoir procédé à l'acquisition des anciens locaux de « l'équipe magazine », la commune va procéder à l'aménagement de la structure en compartimentant l'espace afin de créer des espaces administratifs au premier étage, des espaces techniques et ateliers au rez-de-chaussée, afin de regrouper toutes les activités sur un même site.

Au regard des activités techniques, le projet prévoit l'extension du garage et des ateliers qui passeront respectivement à 600 m² et 2200 m².

Des aires de stockage et de stationnement seront également aménagées.

3. Réhabilitation des bâtiments communaux

Afin de maintenir le patrimoine bâti communal, notamment scolaire, en bon état, la commune souhaite procéder à des travaux de gros œuvre et second œuvre dans les bâtiments suivants :

- réfection de menuiseries, plafonds, toit terrasse, sanitaires, façade et alarme des groupes scolaires et logements de fonction suivants : groupes scolaires Bayanne Ortolan, La Buissonnière, Ste Catherine, Clé des champs et Gouin, Jean Moulin, Prédina et Mille, Clos de la Roche, Jacqueline Auriol, Jules Ferry, Mendès France et Rassuen,
- réfection d'alarme, de carrelage, menuiserie et climatisation des postes de police Echoppe et Pré-castel.
- réfection de carrelage, désamiantage, de la cuisine et chauffage, salle de bains et sanitaires des centres de vacances d'Istremont et Couloume,
- amélioration des locaux, climatisation, réfection de revêtements et carrelage sur les sites sportifs de la halle de Rassuen, stade Audibert, boulodrome des Magnans, piscines Aqualud, Jean Moulin, piscine du stade nautique, locaux des boulistes de l'étang de l'olivier, dojo des Salles, gymnase Bardin et Rolland Cauche,
- rénovation de chauffage, de sols, de menuiseries, de l'électricité, d'alarmes et climatisation dans les bâtiments suivants : centre social quartiers sud, centre social Pierre Miallet, stade Audibert, services techniques, la Guinguette, maison de quartier Trigance, salle le Palio, cuisine centrale du Tubé, maison des syndicats, maison du citoyen, lieu associatif, cuisine des Baumes et magasin général.

Le montant total de ce programme, prévu de 2015 à 2019, s'élève à 20.454.625 €HT, dont 2.656.000 €HT pour la tranche 2016.

Le programme d'amélioration des équipements socio culturels pourrait bénéficier d'une subvention de 320.000 € de la Métropole d'Aix-Marseille Provence pour la réhabilitation des bâtiments communaux.

La subvention départementale pourrait s'élever à 7.416.100 € dont 1.584.200 € pour la tranche 2016.

EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION ET AMENAGEMENT DE VOIRIE ET D'ESPACES PUBLICS

1. Création d'une chambre funéraire

La commune souhaite se doter d'une nouvelle chambre funéraire compatible avec l'accroissement démographique local et les attentes des familles. En complément de l'extension, il s'agit de construire un bâtiment neuf au cimetière des Maurettes répondant aux exigences sanitaires et au recueillement des familles. Il sera composé de plusieurs salons, d'une salle des hommages, d'un laboratoire et d'un garage.

Le hall d'accueil spacieux comprendra une banque d'accueil et desservira les différents espaces ; les aménagements paysagers et le parvis extérieurs seront conçus de manière à préserver un cadre intime lors des cérémonies. Un garage sera réalisé en connexion directe avec le laboratoire.

2. Travaux de voirie

La commune va procéder à un programme de rénovation et d'entretien de la voirie communale. Les travaux prévus au titre de la tranche 2016 sont les suivants :

- confortement des falaises chemin de St Pierre, chemin St Martin, route de la Cabane Noire et chemin de Saffre : suite à divers problèmes géotechniques et afin de limiter leur dangerosité, la commune prévoit le confortement des parois argilo-calcaires des falaises avec le recours à des ancrages qui permettront l'installation d'un grillage de soutien, afin de protéger les voies ou les habitations, ainsi que le confortement du chemin St Pierre. Des travaux de sécurisation du chemin de Saffre au bord de l'étang de l'Olivier seront réalisés par la mise en place d'un garde-corps et abattage d'arbres ainsi que des travaux de confortement de la falaise,
- réfection des cours des écoles : la commune va procéder à la réfection complète de cours d'écoles devenues dangereuses suite à l'apparition de bosses dues à un problème racinaire ou de trous. Des travaux d'embellissement de parties attenantes ou de rénovation d'un plateau sportif complètent ces travaux d'entretien,
- dans le cadre de la requalification de l'espace urbain, la commune prévoit la réfection des bordures, trottoirs et espaces verts des avenues Félix Gouin, Radolzel et des Anciens Combattants.

3. Remise en état des voies internes des cimetières

Afin d'amélioration la voirie interne des cimetières du Rouquier, de St Sulpice et d'Entressen, la municipalité envisage la réfection des enrobés, de bordures, de murs de clôture, de portails, de réseaux d'eau potable et de pluvial.

4. Aménagements d'aires de jeux et de plateaux sportifs de proximité

La commune a toujours souhaité développer la pratique sportive, outil de cohésion sociale, sur son territoire et à cette fin va créer de nouvelles aires de jeux constitués de jeux à ressort et structure modulaire avec toboggan ou maisonnette, érigés sur une dalle en béton recouverte d'un sol amortissant cloturé. Les secteurs concernés sont les suivants : la Prédina, parc Guelfucci, les Bellons, les Arnavaux, la Romaniquette, place Beausoleil, promenade Ventadour, les Gargouilles, la Ribambelle.

Par ailleurs, trois plateaux sportifs seront réalisés au hameau d'Entressen, aux Bellons en lieu et place de l'existant et place Beausoleil, afin de compléter les équipements existant sur la commune dans des zones à forte concentration démographique. Ils permettront aux utilisateurs la pratique du football, du handball et du basket.

Le montant total de ce programme, prévu de 2015 à 2019, s'élève à 10.072.100 €HT, dont 2.750.000 €HT pour la tranche 2016.

Le programme d'extension de la videoprotection et aménagement de voirie et d'espaces publics pourrait bénéficier d'une subvention de 100.000 € de la Métropole d'Aix-Marseille Provence pour la remise en état des voies des cimetières et de 137.500 € pour l'aménagement d'aires de jeux et de plateaux sportifs de proximité.

La subvention départementale pourrait s'élever à 3.715.900 € dont 1.277.500 € pour la tranche 2016.

EQUIPEMENTS EN FAVEUR DE L'ENFANCE

1. Multi accueil collectif

En prévision de la future démolition de la halte-garderie de Sainte-Catherine et pour ne pas occasionner de gêne pour la population, la commune souhaite la construction d'un nouveau multi accueil collectif de 568 m² pouvant accueillir 50 enfants de 3 mois à 4 ans ainsi que les 22 agents de la collectivité chargés de leur encadrement. La structure sera composée d'un accueil, d'un bureau, de trois espaces par catégorie d'âge comprenant salles d'activités, dortoirs et sanitaires, d'une salle de jeux, d'une cuisine et de locaux pour le personnel. Des cours pour les activités extérieures seront également prévues.

L'équipement comprendra également un pôle mère-enfants de 550 m² comprenant un centre de consultations de spécialistes en lien avec l'enfance (gynécologues, pédiatres...), un cabinet de sages-femmes ainsi qu'un futur projet de maison de naissance pour les accouchements sans risques de 120 m². Cette dernière ouverture sera soumise après accord de l'Etat et de l'Ordre des sages-femmes.

Ce pôle mère-enfant sera composé d'un hall avec local poussettes, d'un espace consultations, d'un espace sages-femmes comprenant des salles de consultation et de rééducation, une salle d'attente et des espaces communs pour le personnel.

Un parc de stationnement de 50 places sera réalisé

2. Centre aéré Lavalduc

La commune souhaite réaliser un nouveau centre aéré répondant aux besoins des habitants (la part des jeunes de moins de 14 ans représente 20% de la population) tout en diversifiant les types de structures d'accueil, notamment ici en pleine nature dans le domaine de Lavalduc.

L'établissement aura une capacité d'accueil de 800 enfants, sera composé d'espaces de restauration et de repos et pourra accueillir les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires mais également pour de courts séjours. L'espace consacré aux 3-5 ans (350 places) aura une superficie de 500 m² et sera composé d'une salle polyvalente, de bureaux, de six salles d'animation, de sanitaires et d'une salle de repos.

L'espace pour les 6-14 ans disposera d'un espace restauration, d'un espace administratif et d'espaces intérieurs de loisirs sur une surface de 840 m².

Un espace de 570 m² sera aménagé en dortoir afin de recevoir les classes transplantées.

Des aires de jeux extérieurs couvertes seront réalisées afin d'être protégées du soleil.

3. Self services et cantines

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants de plus en plus nombreux dans les cantines et selfs services, la commune va procéder à des travaux de rénovation dans les établissements suivants (peinture, plafonds, menuiseries, sol, plomberie...):

Créche la Ribambelle, Groupes scolaires Jean Moulin, la Clef des Champs, Jean Armanet, Jules Ferry, Jacqueline Auriol, Mendès France et Prédina. Les travaux prévus en 2016 concernent les écoles Pierre Armanet, Jules Ferry et Jacqueline Auriol.

4. Construction d'un groupe scolaire à Trigance chemin Capeau

L'augmentation de la population et la création de nouveaux quartiers induisent pour la commune la nécessité de créer de nouveaux services publics. Dans le nouveau quartier de Trigance, sur un terrain de 8000 m², la commune va procéder à la réalisation d'un groupe scolaire de 15 classes permettant l'accueil de 420 enfants et d'une crèche de 40 places. intégrant une démarche HQE.

Les 15 classes ne seront pas ouvertes en même temps mais permettent d'anticiper les besoins pour les 3 ans à venir.

Le groupe scolaire sera composé de 6 classes maternelles et 9 classes élémentaires. L'équipement comprendra des espaces communs tels que salle de motricité, salle polyvalente, bibliothèque, salle informatique et locaux administratifs, ainsi qu'un pôle restauration de 400 m².

Un logement de fonction de 100 m² sera réalisé. Les espaces extérieurs comprendront deux cours séparées avec préau, un parvis, un parking de 30 places et un arrêt de bus.

5. Rénovation de sols des groupes scolaires

Poursuivant sa politique de désamiantage des bâtiments communaux, la commune va procéder à la dépose des sols des groupes scolaires Camille Pierron et La Buissonnière et à la reconstitution d'un revêtement en sol souple.

6. Réhabilitation du château de Couloumé

La commune est propriétaire du château de Couloumé dans le Gers datant du XVIIIème siècle et implanté au cœur d'un parc de 8 hectares. Ce centre de vacances permet l'accueil de classes transplantées et de colonies de vacances d'une capacité de 75 lits.

Il accueille également des séjours familles et est en cours d'agrément pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

La commune envisage sa réhabilitation afin de sécuriser les lieux et d'augmenter sa fréquentation. Des travaux d'urgence vont être effectués avec la remise en état des bâtis des ailes nord et sud, réfection de la couverture, remise en état des dallages, pose de menuiseries étanches. Par ailleurs, la salle de réception dans l'aile est fera l'objet d'une réhabilitation avec création de blocs sanitaires et d'un local cuisine. Les travaux prévoient également l'aménagement paysager du jardin et son éclairage, ainsi que le traitement des façades.

Le montant total de ce programme, prévu de 2015 à 2018, s'élève à 13.000.000 €HT, dont 4.350.000 €HT pour la tranche 2016.

Le programme d'équipements en faveur de l'enfance pourrait bénéficier des subventions suivantes :

- Pour le multi accueil collectif : 830.000 € de la Métropole d'Aix-Marseille Provence et 340.000 € de l'Etat,
- Pour le centre aéré de Lavalduc : 450.000 €de l'Etat,
- Pour la rénovation des selfs service : 1.004.000 de la Métropole d'Aix-Marseille Provence (ex SAN Ouest Provence),
- Pour le groupe scolaire de Trigance : 1.435.000 €de l'Etat,
- Pour la rénovation des sols des groupes scolaires : 25.000 € de la réserve parlementaire,
- Pour la réhabilitation du château de Couloume : 87.500 € de la Métropole d'Aix-Marseille Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 5.617.500 € dont 1.727.500 € pour la tranche 2016.

AMENAGEMENTS NAUTIQUES

Port et capitainerie quartier les Heures Claires

Afin de répondre à un déficit d'anneaux, d'augmenter la capacité d'accueil et de conforter la filière nautique, le port de plaisance doit s'agrandir. Pour cela, des travaux portent sur l'accroissement du nombre d'anneaux (+150) soit 360 au total, l'aménagement de la plage sud, la construction d'une zone technique (850 m²), de stockage du matériel avec hangar (1200 m²) et d'un bâtiment neuf pour la capitainerie (250 m²). Enfin, 300 m² seront consacrés à l'implantation de commerces au centre du port. Outre les constructions des ouvrages portuaires, des opérations de dragage du bassin sont également prévues.

Le montant total de ce programme, prévu de 2015 à 2018, s'élève à 11.138.545 €HT, dont 503.545 €HT pour la tranche 2016.

Le programme d'aménagements nautiques ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 4.749.090 €, dont 353.490 € pour la tranche 2016.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2016 du contrat 2014/2019 s'élève à 10.959.545 €HT, réparti comme suit :

_	Equipments sportifs	700.000 €H.T.
_	Equipements socio-culturels et bâtiments	2.656.000 €H.T.
_	Vidéoprotection et voirie	2.750.000 €H.T.
_	Equipements en faveur de l'enfance	4.350.000 €H.T.
_	Aménagements nautiques	503.545 €H.T.
	TOTAL	10.959.545 €H.T.

La participation du Conseil Départemental pourrait être fixée à 5.362.690 € pour la tranche 2016 selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune d'Istres, au titre des contrats départementaux d'aménagement et de développement une subvention totale de 5.362.690 € pour la tranche 2016 du contrat 2014/2019 dont la dépense subventionnable globale s'élève à 10.241.455 € HT, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec la commune d'Istres la convention de partenariat, avenant n°2 définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 30.000.000 € engagée au chapitre 204 sur l'AP 2014 – 10127T au profit de la commune d'Istres en application de la délibération n° 301 du 22 octobre 2014.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL